CLOSING TECHNOLOGIES

Politique de l'environnement 2023 au 08.12.23

[Environment Policy]

Cette Direction, consciente que ses activités et ses processus peuvent avoir des effets qui, dans une certaine mesure interfèrent avec ***l'environnement et les habitats naturels****, reconnaît l'importance d'une gestion et d'un contrôle appropriés de ses aspects environnementaux, ainsi que d'une sensibilisation de son personnel au respect de l'environnement. Cette direction s'engage à traiter les aspects environnementaux comme des facteurs fondamentaux de son activité.*

Elle s'engage également à organiser toute la structure de l'entreprise pour que chacun participe à la réalisation des objectifs définis en fonction de ses compétences et de ses responsabilités.

Notre politique est nécessaire pour formaliser les objectifs et les engagements à atteindre.

En particulier:

- *COMPRENDRE le contexte interne et externe dans lequel l'entreprise opère pour identifier les besoins et les attentes des parties prenantes et en rechercher, avec constance, la satisfaction ;*
- *MINIMISER les effets de ses activités sur l'environnement, en recherchant l'amélioration continue des performances, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie, les émissions dans l'atmosphère, les déchets produits, la consommation d'eau, les substances dangereuses utilisées et l'utilisation des ressources naturelles ;*
- *MAXIMISER l'utilisation efficace des ressources pour éviter la production de déchets et, en second lieu, lorsque cela n'est pas possible, favoriser l'utilisation de matières premières conçues pour être soumises à des procédés d valorisation ;*
- *EXAMINER les effets potentiels sur l'environnement de tous les développements nouveaux ou prévus de ses activités, produits et services en surveillant, étudiant et optimisant la consommation des ressources énergétiques, les émissions de CO2, la consommation d'eau et la prévention de la pollution du sol et de l'air ;*
- *AGIR dans le respect de la législation et des réglementations en vigueur en matière d'environnement ;*
- *PROMOUVOIR la communication à l'extérieur et à l'intérieur de la politique environnementale ;*
- *FAVORISER la connaissance et l'actualisation, par tous les collaborateurs, de l'organisation de l'entreprise, des aspects techniques et méthodologiques, de leur rôle et responsabilités, ainsi que des impacts environnementaux produits par l'activité ;*
- *ADOPTER des procédures qui nous permettent de surveiller efficacement les risques et d'intervenir rapidement en cas d'événements accidentels ou de situations d'urgence.*

Luigi Strocco